



Plan stratégique 2012-2015

Une danse Sarkozyenne contre les chômeurs

Cherchez l'erreur !

Bordeaux le 25 juin 2012

Communiqué de presse d'AC!

La convention tripartite (Etat, Unedic, Pôle emploi) qui décline le plan stratégique 2012-2015 à Pôle emploi a été négociée avec le gouvernement de Nicolas Sarkozy ayant pour volonté de faire des économies à tous les niveaux dans la gestion du chômage ainsi qu'une politique de baisse des chiffres du chômage par le contrôle et la radiation.

En l'état cette convention est inacceptable pour des millions de chômeurs et précaires. C'est pourquoi AC! dénonce l'acharnement du directeur général de Pôle emploi, Jean Bassères, de vouloir absolument mettre en place ce plan stratégique. De même, nous nous interrogeons sur des décisions bien tardives qui ont été votés le 21 juin 2012 lors du conseil d'administration de Pôle emploi. Ces décisions vont à l'encontre des droits des sans emploi. Il est donc évident qu'ils ont convenu de la perpétuation des schémas répressifs avec la stigmatisation des victimes du patronat.

Ce plan est contesté par la majorité des syndicats de Pôle emploi (SNU,CGT, FO,SUD). Cette convention n'a absolument pas été négociée avec les représentants des organisations de chômeurs. Elle est l'expression d'une orientation politique où la volonté affichée est de radier non pas 2% des demandeurs d'emploi mais 8%, en optimisant la peur, le désespoir et la culpabilisation. Au moyen du contrôle, de la répression, de la sanction, du traçage et de la radiation.

De plus, on apprend que ce plan stratégique propose des suivis différenciés en fonction de l'éloignement dans l'emploi des chômeurs. Les demandeurs d'emploi seront classés dans des cases selon les méthodes aléatoires de Pôle emploi. Si bien qu'un chômeur pourra être reçu autant de fois que nécessaire ou pas du tout en fonction de ce classement. Certains pourraient être alors harcelés par "leur" pôle emploi tandis que les autres ne seraient jamais reçus car en suivi 100% web. Où est l'égalité républicaine de traitement ? **Ce volet « suivi » est bien évidemment dénoncé par AC! et nous exigeons que soit respectée l'égalité républicaine de traitement. Cela suppose un vrai service public de l'emploi qui répond à la demande des chômeurs et non l'inverse.**

Pire, dans la convention tripartite , il est écrit que le conseiller à l'emploi pourra dénoncer le chômeur qu'il suit à une commission préfectorale du contrôle de la recherche d'emploi. Cette commission composée d'un représentant de l'état, d'un représentant de pôle emploi, d'un représentant du Medef et d'un représentant syndical statuera toujours à charge et sera chargée de supprimer les allocations du fautif ainsi

que de le radier. En conséquence la confiance qui doit s'installer naturellement entre un conseiller de pôle emploi et un demandeur d'emploi sera rompue. Le Conseil Constitutionnel a décidé que l'on ne pouvait -être juge et partie. **Où se trouve la défense des demandeurs d'emploi et la représentation de nos organisations?**

Mais le summum sur le contrôle est atteint par une proposition de Jean Bassères, qui seul, fait valider l'expérimentation de la création d'un corps de contrôleurs. Il le dit lui même: « ils pourront aller jusqu'à contrôler un demandeur d'emploi chez lui et même tracer ses connexions Internet"Ce qui est totalement illégal. **C'est donc bien une volonté répressive qui est organisée par Pôle emploi.**

AC! Dénonce ici le viol de la vie privée (article 9 du code civil) des demandeurs d'emploi et exige que l'organisation politique répressive à Pôle emploi s'arrête immédiatement.

Il faut comprendre que derrière la mise en place de ce plan stratégique, il y a la volonté par pôle emploi d'occulter sa propre impuissance. Incapable qu'ils sont de suivre réellement un demandeur d'emploi depuis la massification du chômage. Leur rôle de placement et d'indemnisation étant totalement dénaturé et démythifié depuis une crise qui date depuis 1974, On comprend qu'il est plus simple pour eux d'organiser la chasse aux chômeurs en nettoyant par le vide afin de faire baisser artificiellement les portefeuilles des agents et ainsi de faire des économies dans le paiement des allocations. D'autant plus que l'Unedic se plaint d'un déficit abyssal. Ce ne sont pas aux chômeurs de payer la crise du capital.

AC! rappelle des droits fondamentaux eu égard au préambule de la constitution. Ce plan "stratégique" n'a pas d'avenir et ne résoudra pas les problèmes liés au chômage C'est pourquoi nous demandons au gouvernement actuel, qui fait prévaloir la justice sociale, l'abrogation pure et simple de cette convention. Nous demandons aussi le retour de la dispense de la recherche d'emploi à 55ans et le retour de l'Allocation Équivalent Retraite. Deux acquis sociaux détruits par Sarkozy.

AC!

Contact Joëlle Moreau , Membre de la coordination de AC!
Tel : 05 56 81 88 91 Port : 06 67 58 16 79
Email : ac.gironde@free.fr
Email contact national : contact@ac-chomage.org